

Vente d'artéfacts bloquée par le fédéral

Carl Thériault, collaboration spéciale

Le Soleil

Pointe-au-Père

POINTE-AU-PÈRE — La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels refuse pour une deuxième fois à Philippe Beaudry, de Longueuil, un permis d'exportation pour la vente de sa collection d'artéfacts de l'Empress of Ireland, éperonné en 1914 par un charbonnier norvégien au large de Rimouski.

L'organisme fédéral vient de reconnaître comme valable l'offre de 1,5 M \$ faite le 13 juillet dernier par le Musée de la mer de Pointe-au-Père, près de Rimouski, à Philippe Beaudry, qui avait jugé insuffisante les conditions de paiement.

Selon la décision fédérale, les objets ne pourront être exportés avant le 3 mai 2002. Le collectionneur devra alors adresser une nouvelle demande à la Commission à moins qu'une vente ne soit conclue d'ici là pour garder ses 400 artéfacts et 600 pièces d'archives en terre canadienne.

Le collectionneur s'était déjà vu refuser au printemps 2000 une licence d'exportation par Patrimoine Canada après qu'un citoyen de la Floride eût offert une somme de 1,5 M \$, mais en dollars américains. Patrimoine Canada a plutôt évalué la collection à 1,5 M \$ canadiens.

Il a été impossible de rejoindre Philippe Beaudry pour obtenir ses commentaires.

« Quand il y a une offre d'achat, la loi ne tient pas compte des conditions de paiement. Après le 3 mai 2002, M. Beaudry devra reprendre le processus de demande d'exportation pour avoir un permis », a précisé Johanne Bergeron, agente de communications à Patrimoine Canada.

Le Musée de la mer de Pointe-au-Père poursuit entre-temps ses efforts pour compléter d'ici le 9 octobre, soit dans 90 jours, son montage financier avec des fonds provenant de programmes gouvernementaux à Québec et à Ottawa et de dons de l'entreprise privée.

« Des descendants de survivants nous ont rejoints pour nous offrir leur aide et leurs contacts pour amasser de l'argent. Il est difficile de rejoindre actuellement les bonnes personnes à cause des vacances », a souligné Serge Guay, directeur du Musée de la mer. « C'est énorme de recueillir 1,5 M \$ en trois mois », reconnaît-il.

L'épave est protégée par les lois québécoises en tant que « bien historique et archéologique » depuis le 15 avril 1999, mais pas les objets qui ont été retirés du paquebot au fil des années dont plusieurs ont été vendus à des intérêts étrangers.

Le Musée de la mer à Pointe-au-Père, près de Rimouski, renferme une importante collection d'artéfacts de l'Empress of Ireland auquel tout un pavillon lui est consacré. Quelque 43 000 visiteurs s'y sont rendus l'année dernière.